

**FICHE D'ADHÉSION  
ASSOCIATION MYCÉLIUM  
Année Scolaire 2022/2023**

(Écrire en majuscules et rayer des mentions inutiles)

**Prénom :**

**Nom :**

**Ancien Adhérent :**

Oui

Non

**Date de naissance :**

/ /

**N° Sécurité Sociale :**

**Adresse :**

**Commune et CP :**

**Téléphone :**

/ / / /

**Téléphone d'urgence :**

/ / / /

**Courriel :**

@  
-----

**Je soussigné(e) M / Mme :**

**déclare adhérer à l'association Mycélium**

**Adhésion valable 1 année scolaire du 1er juillet 2022 au 31 août 2023 : individuelle 15 € / foyer 20 €**  
-----

**Autorisation de reproduction de photographies prises lors des ateliers, ces images ne pourront être utilisées que dans le cadre d'un travail de communication sur les activités de l'association**

**Mycélium : Oui Non**  
-----

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**

**Note d'information :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au secrétariat de l'association.



## INDICATIONS MÉDICALES

(rayer les mentions inutiles)

Allergies :                    oui                    non

Si oui lesquelles :

Asthme :                    oui                    non

Diabète :                    oui                    non

Épilepsie :                    oui                    non

Autres pathologies :

Antécédents médicaux :

Recommandations utiles :

## DÉCHARGE

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de l'Association Mycélium à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

## AUTRE

- \* 1 à 2 séances d'essai gratuites sont possibles afin de vous permettre de faire le bon choix.
- \* Le règlement des activités se réalise au début du carnet de pratique (11 séances).
- \* - 10% sont accordés sur l'activité du second inscrit d'un même foyer.
- \* - 50 % sont accordés sur la seconde activité d'une même personne (remises non cumulables).
- \* Nous acceptons les Coupons Sports et les Chèques Vacances (pas de remboursement).
- \* Nous restons à votre entière disposition pour répondre à tous vos questionnements.

Date et signature :